



1 très remarquable
Monument d'importance nationale; beauté, équilibre architectural; objet représentatif d'une époque, d'un style, d'un mouvement artistique ou artisanal de large envergure; la valeur de l'objet peut être renforcée par la qualité de son intégration au site; ensemble remarquable par sa qualité globale exceptionnelle.

2 remarquable
Monument d'importance cantonale (régionale); beauté et qualité architecturale remarquable; objet représentatif d'une époque, d'un style ou d'un mouvement artistique ou artisanal de portée cantonale; la valeur de l'objet peut être renforcée par la qualité de son intégration au site; construction remarquable par sa qualité globale.

3 intéressant
Objet intéressant au niveau communal (local) voire supra communal (régional); qualités architecturales évidentes: volume, proportions, percements harmonieux, etc.; représentatif d'une époque, d'un style ou d'un mouvement artistique ou artisanal; la valeur de l'objet peut être renforcée par la qualité de son intégration à un ensemble bâti.

4+ bien intégré
Objet ancien ou moderne dont la qualité spécifique est d'être bien intégré dans un ensemble construit (rue, bourg, village, hameau, murs, etc.) ou dans le paysage (en accord avec les mouvements de terrain, bosquets, haies, rives d'un cours d'eau, lac, etc.); l'effet d'ensemble qu'il provoque est plus important que l'objet lui-même; architecture sans qualité remarquable, mais sans défaut général; l'objet est intéressant sur le plan local dans le cadre de son encairage avec lequel il s'harmonise parfaitement, cette intégration soulignant la valeur propre de l'objet qui ne s'impose pas d'emblée; maintien du volume et de la substance.

4 bien intégré
Objet ancien ou moderne dont la qualité spécifique est d'être bien intégré dans un ensemble construit (rue, bourg, village, hameau, murs, etc.) ou dans le paysage (en accord avec les mouvements de terrain, bosquets, haies, rives d'un cours d'eau, lac, etc.); l'effet d'ensemble qu'il provoque est plus important que l'objet lui-même et demande le maintien du volume.

5 en attente de jugement
Bâtiment qui présente de l'intérêt, soit par son implantation, soit par son volume, soit sur le plan de l'architecture de la typologie ou de l'apparence à un mouvement stylistique ou artisanal, bâtiment intéressant à première vue mais que le manque de recul ou de connaissances ne permet pas de juger définitivement maintenant.

6 sans intérêt
Bâtiment ou construction sans qualité et ne répondant à aucun des critères mentionnés dans les définitions précédentes, mais "neutre" et dont la présence ne rompt pas l'harmonie de l'ensemble.

7 altère le site
Bâtiment qui, par sa mauvaise qualité esthétique, la disproportion des masses, des matériaux inadaptés, un mauvais équilibre des composantes architecturales, sans cohérence avec son environnement, etc., gêne et altère un site naturel ou construit.

Zone village
zone extension village
zone résidentielle faible densité R3

Zone mixte
zone destinée aux activités sportives
zone de constructions et d'installations publiques A/B

Homologué par le Conseil d'Etat le 20 MAI 2020

Commune de Bagnes
Inventaire du patrimoine bâti
Secteur Bruson

Date : 13.03.2020

BESSE - FELLEY ARCHITECTURE

route de Verlier 10 - 1934 Le Châble
Tél. 021 776 18 18
e-mail besse-felley@bluewin.ch

N°	Date	Modification
1	25.06.19	classes selon liste reçue le 25.07.19
2	03.09.19	classes selon mail reçu le 03.09.19
3	27.01.20	classes selon vent. canton du 01.20
4	13.03.20	modification fiche 171